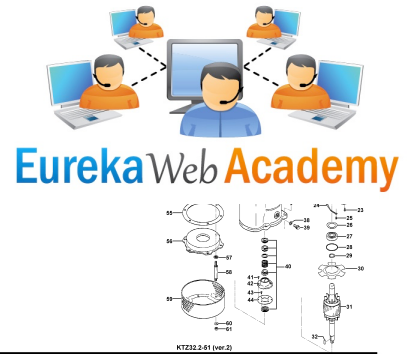


## Pompes : exploiter la notice technique pour mieux réparer



Ref. : 261 WEB



Satisfaction\* :  
- %



Inter : B  
Intra : B & C



MAJ: 30 09 2022  
VALIDITE 2022

### MOTS CLES :

Notice de maintenance, centrifuges, volumétriques, réparer, démontage, remontage, risques ...

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES (LES SAVOIRS) :

- Savoir identifier la structure et les chapitres essentiels d'une notice de maintenance de pompe.
- Comprendre la terminologie et la symbolique utilisée.
- Comprendre l'importance et l'utilité de suivre les consignes du constructeur

### OBJECTIFS OPERATIONNELS :

A l'issue de la formation les participants seront capables

- D'exploiter au mieux la notice technique
- D'utiliser le bon outillage.
- D'avoir une bonne méthodologie de démontage et de remontage.
- D'identifier les pièces de première nécessité.
- De suivre dans de bonnes conditions des stages tels que le 250 et le 251.

### METHODE PEDAGOGIQUE :

Exposés et démonstrations pratiques. Mix de méthode démonstrative et interrogative.

### MOYENS PEDAGOGIQUES :

Webinaire en live avec le logiciel ZOOM. Diaporamas et films. Quizz ludiques.

### EVALUATION DES ACQUIS :

Un contrôle continu des acquis est effectué au fil de l'eau par l'animateur. Un contrôle formel est effectué en relation avec les objectifs.

### SUPPORTS FOURNIS :

Les diaporamas en Pdf en couleurs à imprimer et des documents à télécharger.

### DESTINE À :

Techniciens, AM, technico-commerciaux, mécaniciens, électromécaniciens, ...

### NIVEAU DE LA FORMATION :

Correspond au niveau V de l'éducation nationale.

### PRE REQUIS :

Formation générale CAP et connaissance de la mécanique industrielle.  
Connaissance de base des pompes utilisées sur le site du participant.

### HANDICAP :

L'accessibilité à cette formation dépend du handicap et du lieu où elle se déroule. Merci de nous consulter par mail ou par téléphone.

### NATURE DE L'ACTION DE FORMATION :

Acquisition entretien et perfectionnement des connaissances.

### EVALUATION DE SATISFACTION :

Une évaluation de satisfaction est réalisée à chaud.

### SANCTIONS :

Attestation de formation et certificat de stage Pdf à imprimer.

### ANIMATION (FORMATEUR) :

Monsieur Serge BOJCZUK, Alain LUNDAHL, ou l'un de nos formateurs qualifiés.

### DUREE DU STAGE :

Une demi-journée soit 3,5 heures de formation effective.

### TARIF :

- Inter : **406,00 € HT** par participant.
- Intra nous consulter.

\* Le taux de satisfaction client correspond au taux de stagiaires de l'année précédente ayant suivi ce stage ou un stage cousin de celui-ci et ayant indiqué qu'ils conseilleraient ce stage à un collègue. Ce stage WEB est nouveau. Le taux n'est donc pas indiqué.

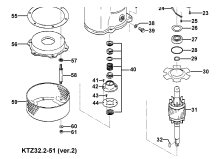
EUREKA INDUSTRIES 130 avenue FOCH 94100 SAINT MAUR DES FOSSES – France

Tel : + 33 (0) 1 43 97 48 71 - Fax : + 33 (0) 1 42 83 94 76

Mail : [info@eurekaindustries.fr](mailto:info@eurekaindustries.fr) - Site internet : <https://www.eurekaformations.fr>

Organisme enregistré sous le N°11940194394 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

SARL au capital de 41 600 €. RCS Créteil B 348 835 950 – N° TVA : FR 82 348 835 950



**NB : La répartition des sujets est donnée à titre indicatif et peut varier en fonction des attentes et du tour de table.**

**Mise en route : 0H15**

- Présentation des fonctionnalités de Zoom : micro, tchat, levée de main...
- Signature de la feuille d'émergence numérique.
- Consignes spécifiques en cas de pertes de réseau ou autres problèmes.

**Tour de table et évaluation d'entrée : 0H30**

- Présentation de chacun.
- Énoncé des attentes de chacun.
- Quizz d'évaluation d'entrée.
- Présentation du programme et du déroulement.

**La notice de pompe et ses chapitres clés : 0H45**

- Identification du matériel par la plaque de firme
- Vérification que la notice correspond au matériel
- Le sommaire de la notice commenté :
- Présentation des chapitres fondamentaux et de leur utilité.
  - Rappel de la symbolique utilisée (risques humains et risques matériels)
  - Vue d'ensemble ou/et vue éclatée
  - Nomenclature
  - Manutention, (élingage, ...), préparation
  - ....

NB : plusieurs notices seront partagées à l'écran pendant la formation.

**Pause 0H15**

**Chapitre démontage (pas à pas : chaque étape est expliquée et argumentée) : 0H45**

- Suivre le mode opératoire de démontage
- Identifier les pièces démontées avec la notice
- Contrôler la conformité des pièces selon la notice
- ...

**Chapitre remontage (pas à pas : chaque étape est expliquée et argumentée) : 0H45**

- Suivre le mode opératoire de remontage
- Respecter les serrages et contrôler jeux fonctionnels
- Contrôles à chaque étape et tests éventuels de l'ensemble
- Conditions de stockage...

**Contrôle des acquis obligatoire et correction en commun : 0H30**

(Conformément au référentiel Qualiopi).

**Conclusions et questions libres : 0H15**

## En pratique cas des stages WEB Intra

### Dates et horaires :

- La session se déroule en général en séances d'une demi-journée chacune.  
NB : Pour certaines actions les séances peuvent être ramenées à 1H30
- Chaque séance est coupée par une pause de 15 minutes environ.
  - Dates et répartition des séances à convenir entre nous. La formation peut être concentrée avec des séances successives ou étalée sur 2 ou 3 semaines par exemple.
  - En cas de séances successives la pause déjeuner sera de 1H à 1H30 selon vos souhaits.

### Principe :

- Formation en ligne animée « en live » ; (salle de classe virtuelle) Formateur présent en permanence. Diaporama, films, travail au tableau, partage d'écran,...
- Logiciel utilisé par l'animateur : ZOOM
- 6 à 8 participants en général, maximum 10.

### Équipement nécessaire pour participer à ce stage :

- Un ordinateur (Mac, PC) ou tablette si possible équipé d'une webcam, d'un micro, d'un haut-parleur ou de préférence d'un micro-casque.
- Une connexion internet (ADSL, fibre ou 4G) autorisant l'utilisation de la voix et l'image.
- Un lieu calme.
- Une adresse mail valide et qui sera utilisable pendant la séance.
- Une ligne téléphonique directe ou un numéro de portable pour être joignable rapidement pendant la séance.

**NB :** vous devez vous assurer que l'accès WEB que vous allez utiliser permet les liaisons vidéo et entre-autres que les ports ne sont pas bloqués par votre serveur interne ou administrateur de réseau d'entreprise le cas échéant.

### Commande convocation et déroulement :

- Nous vous établissons un devis suite à votre demande.
- Dès validation de votre commande vous recevrez par mail un lien pour faire remplir par tous les participants un court formulaire en ligne qui nous permet de valider leurs adresses mail et leurs coordonnées téléphoniques de secours pendant la formation.
- Nous établissons les conventions comme pour tout stage présentiel.
- Une fois que les participants ont répondu à ce questionnaire ils reçoivent une convocation par mail fixant le rendez-vous sur le WEB pour la formation, un lien pour télécharger les supports et des consignes pour se préparer et préparer leur matériel.
- Si 3 jours avant la formation, ils n'ont pas reçu leur convocation, merci de nous contacter par téléphone ou mail.

EUREKA INDUSTRIES 130 avenue FOCH 94100 SAINT MAUR DES FOSSES – France  
Tel : + 33 (0) 1 43 97 48 71 - Fax : + 33 (0) 1 42 83 94 76

Mail : [info@eurekaindustries.fr](mailto:info@eurekaindustries.fr) - Site internet : <https://www.eurekaformations.fr>  
Organisme enregistré sous le N°11940194394 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)  
SARL au capital de 41 600 €. RCS Créteil B 348 835 950 – N° TVA : FR 82 348 835 950

### Lors de la formation

- Le formateur fera signer une feuille d'émargement (présence) numérique lors de chaque séance.
- A la fin de la formation une évaluation des acquis sera réalisée. Elle est obligatoire (Code du travail).

### À l'issue de la formation

- Quelques jours après la formation (en principe sous 48 heures) les attestations de présence et certificats de stage vous seront envoyés. Ce sont des documents Pdf à imprimer portant notre cachet et signature.
- Le donneur d'ordre (personne ayant commandé la formation recevra un lien pour répondre à un bref questionnaire de satisfaction (Obligatoire dans le cadre de la certification Qualiopi).
- La facturation est effectuée à l'issue de la formation dès validation des émargements.

- Maj 21 01 2021 remplace version du 15 04 2020

## Conditions générales de vente des prestations de formation Eureka Industries

### DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

Chacune de nos prestations est définie selon les exigences la réglementation de la formation continue en vigueur en France. Les fiches programme (FP) donnent ainsi pour chaque formation proposée : son titre, ses objectifs pédagogiques et opérationnels, le niveau prérequis pour pouvoir suivre efficacement la formation, les personnes concernées (destiné à), la durée, le volume horaire, dates, prix, lieu et le programme détaillé. La fiche programme (FP) est donc un document important qui fait partie du contrat de vente et des conventions.

Lorsque les formations sont réalisées en Intra et sur mesure, une FP est systématiquement établie selon les mêmes exigences.

Nos formations sont réalisées par des formateurs salariés ou par des vacataires. Quel que soit leur statut ce sont des professionnels ayant une longue expérience de l'industrie et sont régulièrement évalués tant pour leur savoir-faire pédagogique que pour leurs compétences techniques. Par ailleurs, certaines de nos formations sont réalisées en partenariat avec d'autres organismes réputés. En général, celles-ci font l'objet d'un marquage spécifique sur le catalogue et la FP. Ainsi, certains de nos stagiaires peuvent effectuer leur formation au sein d'un autre organisme. Il ne pourra en aucun cas en être tenu rigueur à EUREKA Industries.

Nos formations Inter Entreprises se déroulent en nos locaux ou dans des locaux loués par nous selon un cahier des charges strict. Nos prix catalogues comprennent la formation, la fourniture d'un manuel papier et en général sur support électronique, les repas de midi, les pauses café. Nos stagiaires ont aussi accès à un forum Web pour toutes questions post formation. Nos prix ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement, de dîner et de petit déjeuner des stagiaires. Nos prix s'entendent fermes pour la période indiquée sur le catalogue, la fiche ou l'offre. Toutefois, en cas d'accident économique majeur ou de tout autre cas de force majeure, ils sont susceptibles d'être modifiés au cours de la période concernée.

Par ailleurs, le client qui s'inscrit ou inscrit l'un de ses salariés à une formation doit au préalable lire en totalité la FP et les conditions générales de vente qui sont disponibles sur notre site WEB, sur notre catalogue et accompagnent chaque bulletin d'inscription, pour s'assurer que la formation lui convient. Après inscription toute contestation portant sur les éléments constitutifs de la formation ne pourra être prise en compte pourvu que EUREKA Industries n'y ait en rien dérogé.

### CONVENTION, DATADOCK, QUALIOP, OPCO

EUREKA Industries est déclarée vérifiée et référencable sur DataDock et certifiée Qualiopi au titre des actions de formation. EUREKA Industries établit des conventions en accord avec le code du travail. La convention n'est pas une confirmation de commande ; celle-ci étant réputée ferme dès la réception du bulletin d'inscription. La convention a pour rôle de rappeler les éléments techniques et administratifs nécessaires au financement éventuel de l'action de formation par un OPCO ou tout autre financeur.

EUREKA Industries établit la convention de formation au plus tard 3 semaines avant la session concernée (sauf cas spécifiques : inscription tardive, ou demande du client).

Le fait de ne pas retourner une convention ne peut en aucun cas être considéré comme une annulation ou un report de commande. Le client assume l'entière responsabilité financière en cas de non retour de la convention dûment signée. Le bulletin d'inscription étant une commande ferme, faute d'une annulation formelle, les conditions d'annulation définie ci-après s'appliqueront de plein droit.

Dans le cas où un financeur interviendrait et qu'il opposerait refus de prise en charge, pour quelle que raison que ce soit, les conditions d'annulation standard s'appliqueront. Le client sera pleinement responsable du paiement de la prestation en cas d'annulation tardive de ce fait. Le refus tardif d'un financeur ne pourra pas être invoqué comme motif de ne pas respecter les conditions d'annulation.

### COMMANDE, FACTURE ET RÈGLEMENT :

Dès l'instant qu'une inscription est reçue, elle constitue une commande ferme de prestation qui vaut acceptation de nos conditions générales de ventes.

Dans le cas d'une formation INTRA Entreprise (pour un groupe constitué par le client et qui se tient généralement sur son site), une offre commerciale détaillée se substituera en tous points à notre catalogue mais pas à nos conditions générales de vente.

EUREKA Industries émet ses factures avec TVA (lorsque la zone de destination l'exige) et dès que la prestation est réputée due. Leur règlement s'entend au comptant sans escompte dès réception de la facture, sauf lorsqu'un accord de règlement a été formalisé et qui devra toujours respecter la loi LME et ses compléments. En cas de retard de paiement, EUREKA Industries a l'obligation légale d'appliquer les pénalités légales en vigueur. Les termes de la loi LME et de ses compléments s'appliquent et pour tout retard non justifié de règlement, une pénalité de retard est tacitement due sans qu'il soit nécessaire de la réclamer. Celle-ci sera de 10 fois le taux de base bancaire BCE avec un minimum de 50 € forfaitaire dès le 1<sup>er</sup> jour de retard ; s'ajoute à cette somme une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Ces sommes ne sont pas génératrices de TVA.

En cas de formation en plusieurs étapes, une facturation partielle est émise au plus tard en fin de mois de la partie effectuée.

### ANNULATION - REPORT :

Les raisons d'une annulation de commande du fait du client sont multiples mais ne peuvent pas alors être imputées à Eureka Industries. L'annulation met en péril l'équilibre économique d'une session de formation. Il est donc normal et juste que le client assume les conséquences d'une annulation de son fait.

Ces conditions s'appliquent donc quel que soit le motif d'annulation y compris en cas de maladie, grève et cas de force majeure.

#### Pour les stages Inter entreprises :

- Une annulation reçue plus de 30 jours avant une session de formation ne fera l'objet d'aucune indemnité pourvue qu'elle soit signifiée de façon formelle.
- Une annulation reçue dans la période de 15 à 30 jours calendaires avant la session fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 50 % du prix des inscriptions annulées.
- Une annulation reçue entre 15 jours calendaires avant la session et la session elle-même fera l'objet d'une indemnité forfaitaire égale au prix de la prestation.

Lorsqu'un financeur devait prendre en charge la formation, l'entreprise cliente se substituera à celui-ci pour régler l'indemnité forfaitaire.

En cas d'abandon par le participant en cours de formation, toutes les conditions ci-dessus s'appliquent.

De façon générale les indemnités d'annulation ne peuvent pas être affectées au budget formation.

En cas de report, celui-ci ayant le même impact économique que l'annulation, les conditions d'annulation s'appliquent. Des conditions préférentielles pour la réinscription sur une nouvelle session pourront être proposées au cas par cas.

#### Pour les stages Intra entreprise :

L'annulation ou le report tardif d'une session Intra entreprise, génère une perte importante du fait que le formateur ne pourra pas être réaffecté à une autre mission dans un délai très court.

Toute annulation ou report dans un délai inférieur à 30 jours calendaires fera donc l'objet d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % du montant de la prestation pédagogique à laquelle s'ajouteront tous les frais déjà engagés et non récupérables. L'indemnité de 30% est portée à 50% en cas d'annulation dans les 14 jours calendaires précédant la formation.

#### Pour la formation à distance (FOAD) :

Pour les Web stages, une annulation reçue plus de 15 jours avant une session de formation ne fera l'objet d'aucune indemnité pourvue qu'elle soit signifiée de façon formelle.

Une annulation reçue dans la période de 6 à 15 jours calendaires avant la session fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 50 % du prix des inscriptions annulées.

Une annulation reçue entre 5 jours calendaires avant la session et la session elle-même fera l'objet d'une indemnité forfaitaire égale au prix de la prestation.

Lorsqu'un financeur devait prendre en charge la formation, l'entreprise cliente se substituera à celui-ci pour régler l'indemnité forfaitaire.

En cas d'abandon par le participant en cours de formation, toutes les conditions ci-dessus s'appliquent.

De façon générale les indemnités d'annulation ne peuvent pas être affectées au budget formation obligatoire ou finançable.

### CONFIDENTIALITÉ :

Les informations administratives qui nous sont transmises par le client sont protégées par la loi RGPD ; le client y a un droit d'accès et de rectification. Notre fichier est déclaré à la CNIL. Par ailleurs, par sa participation à l'une quelconque de nos formations, chaque stagiaire reconnaît à titre personnel et professionnel qu'il s'interdit de transmettre sous quelque forme que ce soit, à tout tiers extérieur à son entreprise, tout ou partie des supports de la formation. Nos cours, leurs supports et les méthodes pédagogiques qui y sont employées relèvent de la propriété intellectuelle et littéraire, sont déposés et protégés par copyright selon le CPI (code de la propriété intellectuelle). Toute copie partielle ou totale de nos manuels, de tout ou partie de l'un de nos cours par l'un de nos stagiaires à l'extérieur de l'entreprise où il se trouvait quand il a participé à notre formation constituera une atteinte à nos droits d'auteur et sera passible de poursuites judiciaires.

### JURIDICTION :

En cas de litige pour quelque raison que ce soit, EUREKA Industries et son client s'engagent à tenter de trouver une solution amiable. Si celle-ci ne peut être trouvée, seuls les tribunaux de Créteil seront compétents pour régler le litige.

Révision du 21 01 2021, remplace la version du 22 05 2020.